

# Avocats et experts-comptables : droit contre chiffres

A chacun sa spécialité. Les avocats ne veulent pas que les experts-comptables empiètent sur le droit des affaires, leur domaine, un marché.

**L**E droit à l'avocat, les chiffres à l'expert-comptable. Pas de « confusion des genres ». La formule figure dans la lettre que vient d'adresser aux parlementaires de la Marne Me Patrick Derowski, le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Châlons-en-Champagne.

Les 180 bâtonniers de province — dont ceux de l'Aisne et des Ardennes — ainsi que celui de Paris doivent faire parvenir la même missive aux députés et aux sénateurs de leur département. Les législateurs sont invités à « maintenir l'équilibre existant aujourd'hui ». Bref, à ne rien changer.

Les 40.000 avocats de France

sont priés par leurs instances ordinaires d'envoyer un courrier de protestation au Premier ministre. Jean-Pierre Raffarin est tenu par les hommes de robe pour celui qui a mis le feu aux poudres. Devant les experts-comptables réunis en congrès à Paris le 25 septembre dernier, il s'est déclaré favorable à l'extension de leurs compétences « aux projets de création d'entreprises ».

## « Un combat d'arrière-garde »

Une déclaration de guerre pour les avocats. Pas question pour eux de laisser les experts-comptables empiéter sur le droit des affaires, leur domaine, rappellent-ils, un marché convoité (lire par ailleurs).

« Ça nous exclurait de fait du marché des entreprises où les experts-comptables ont une présence permanente », redoute Me Derowski. Le bâtonnier châlonnais plaide pour la complémentarité des deux professions : « Il y a matière à une action conjointe des avocats et



Le bâtonnier Patrick Derowski (barreau de Châlons) : « Nous ne voulons pas être exclus de fait du marché des entreprises ».

Photo d'archives Christian Paris



Martine Le Corre, présidente des experts-comptables de Champagne-Ardenne : « Nos missions sont complémentaires dans 99 % des cas ».

Photo d'archives



Jean-Claude Lebrasseur, expert-comptable à Reims : « C'est Bruxelles qui décidera de notre avenir ».

Photo Christian Paris

des experts-comptables dans l'intérêt des entreprises, qui ont besoin de disposer de points de vue et de compétences différents, indépendants et complémentaires ». « On ne veut pas la guerre », se défend Me Derowski, d'autant que les relations entre les deux corporations dans la région sont jugées « bonnes » et « confiantes » de part et d'autre.

« Un combat d'arrière-garde », tranche Martine Le Corre, la présidente de l'ordre des experts-comptables de Champagne-Ardenne qui « refuse la polémique ».

« Nos missions dans l'intérêt des entreprises sont complémentaires dans 99 % des cas. Les entreprises doivent être entou-

rées de compétences de plus en plus complexes. Nous orientons beaucoup de nos clients vers les avocats », assure cet expert-comptable de Troyes. Pour elle, « les vraies modifications viendront de l'Europe ». Jean-Claude Lebrasseur, son prédécesseur, le pense aussi : « C'est Bruxelles qui décidera de notre avenir. La France est attachée à une protection de ses corporations que Bruxelles est en train de faire éclater par la déréglementation. Il s'agit d'éviter les situations de monopole ». En attendant, il accueille aujourd'hui à Reims l'assemblée générale des experts-comptables judiciaires des cours d'appel de Reims, Amiens et Douai. A l'ordre du jour : la réforme du statut des professions judiciaires.

Francis Dujardin

## « A titre accessoire »

Les avocats suspectent les experts-comptables de vouloir faire modifier en leur faveur la législation qui régit leur profession. Ils les soupçonnent de vouloir étendre leurs activités de conseil juridique et fiscal alors que la loi ne le leur autorise « seulement s'il s'agit d'entreprises dans lesquelles ils assurent des missions d'ordre comptable de caractère permanent ou habituel ou dans la mesure où lesdites consultations, études ou avis sont directement liés aux travaux comptables dont ils sont chargés ».

Au sein de ces entreprises, les experts-comptables peuvent donner « à titre accessoire » des consultations juridiques et rédiger des actes sous seing privé (contrats de vente ou de location-gérance, constitution de sociétés, contrats de travail...).

F.D.

## LOTO DES PRÉNOMS

### AUGMENTEZ VOS CHANCES DE GAGNER !

en recevant chaque jour votre journal et bénéficiez  
d'1 carte-jeu\* hebdomadaire supplémentaire,  
soit 6 cartes-jeu du 11 Octobre au 21 Novembre 2003.

offre valable  
jusqu'au  
15 Novembre 2003

\*cartes-jeu également disponibles gratuitement dans les agences ou sur simple demande en joignant une enveloppe timbrée au journal à vos noms et adresses (timbre remboursé sur simple demande). Jeu gratuit sans obligation d'achat d'une dotation globale de 135 993 €. Règlement déposé chez Maître Lemphre, le service de justice à Reims.

Offre d'abonnement LOTO DES PRÉNOMS - Bulletin à retourner, accompagné de votre règlement, à l'Union, service abonnement - 51083 Reims cedex

Oui, je souhaite profiter de votre offre spéciale de 3 mois d'abonnement à l'occasion du jeu LE LOTO DES PRÉNOMS. Soit 90 numéros, du Lundi au Dimanche avec Version Femina et TV Magazine, au prix de 70 € seulement au lieu de 80,45 € prix de vente au numéro ; Soit une économie de plus de 10 €. (Offre réservée aux nouveaux abonnés)

Je choisis l'édition de :

- Reims  Epernay  Châlons  Vitry-le-François  Soissons  Château-Thierry  
 Thérache  Chauny  Terrier  La Fère  St-Quentin  Leon  L'Ardennais  
 L'union Ardennaise

Je désire régler les 70 € de l'abonnement spécial Jeu "LOTO DES PRÉNOMS" par

Chèque bancaire

carte bancaire n°

Expire fin

Nom  Prénom

Date de naissance  Téléphone

Adresse

Code Postal  Ville

Signature

**l'union**

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 03 26 50 51 00

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS: en application de l'article 17 de la loi du 601/78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données. Toute information vous concernant en vous adressant à notre siège social. Les informations requises sont nécessaires au traitement de votre demande.